



14 & 18  
NOV. 2023

*Séminaire*  
LES EAUX CÔTIÈRES





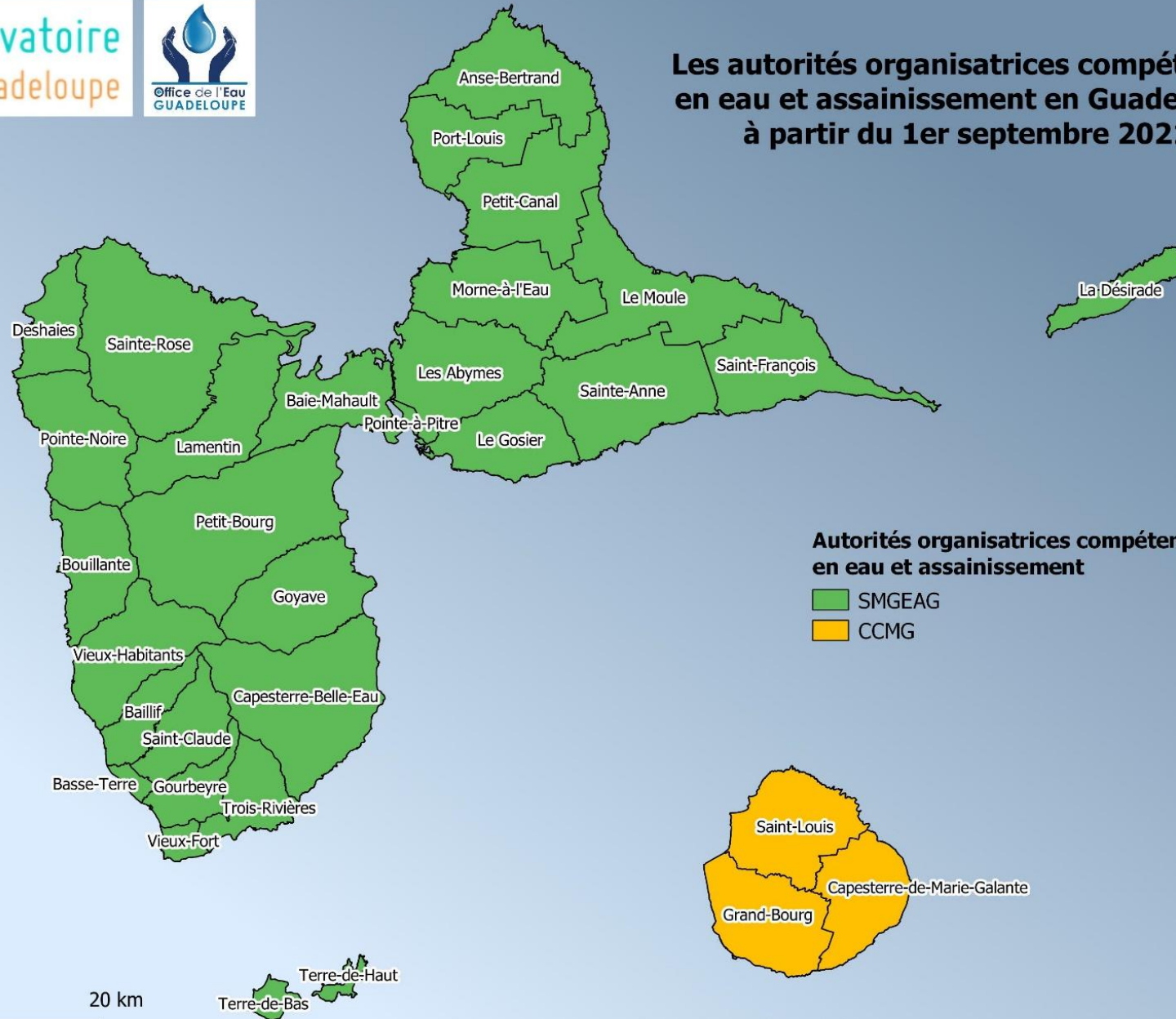
# Préservation des milieux aquatiques : aides de l'Office à la réhabilitation des systèmes d'assainissement



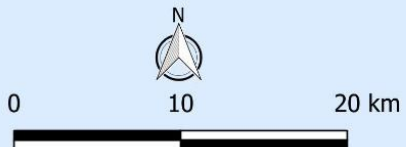


# 1 – Organisation du service public de l'eau et de l'assainissement

## Les autorités organisatrices compétentes en eau et assainissement en Guadeloupe à partir du 1er septembre 2021

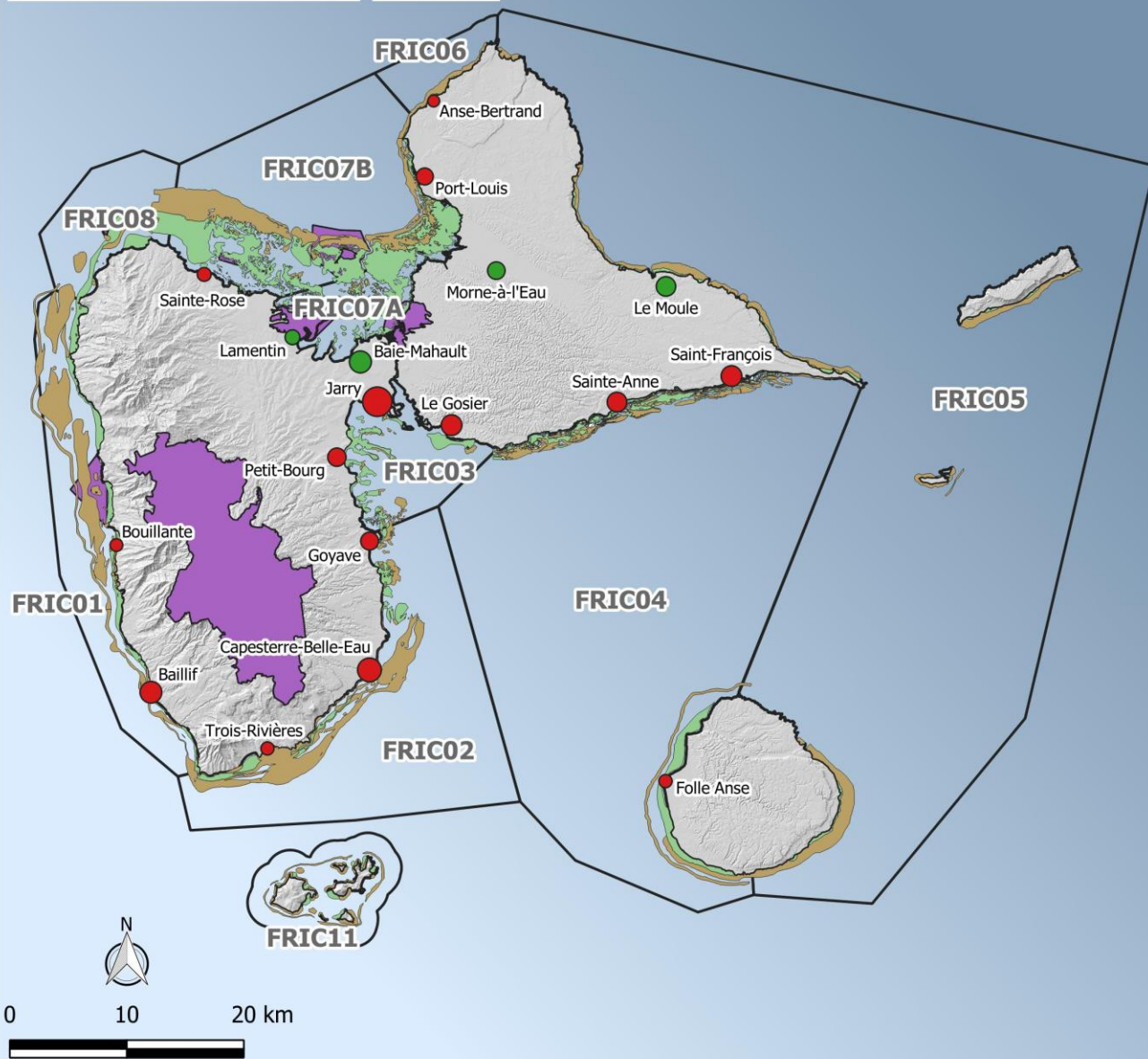


- Depuis le 01/09/2021,  
2 autorités organisatrices  
compétentes en :
- ✓ eau potable (AEP)
  - ✓ assainissement collectif (AC)
  - ✓ assainissement non collectif (ANC)





## 2 – Situation de l'assainissement collectif et enjeux



## Conformités nationales 2021 des stations d'épuration ≥ 2000 EH et masses d'eau côtières réceptrices des rejets

### Stations d'épuration ≥ 2000 EH

#### Conformité des stations

- Non
- Oui

#### Capacité nominale de station (EH)

- 45000
- 25000
- 10000
- 2000

### Milieux sensibles

#### Parc National de Guadeloupe

- Coeur de parc

#### Biocénoses marines (compilation DEAL, 2004)

- Coraux
- Herbiers
- Algues

### Masses d'eau côtières

FRIC Identifiant masse d'eau

Source : Office de l'Eau  
Fond de carte IGN - WGS84 UTM20N - Octobre 2023



## 3 – Situation de l'assainissement non collectif et enjeux



## Assainissement Non Collectif

Rappel :

ANC = assainissement privé à la parcelle (ANC individuel) < 20 EH

**ou** assainissement privé commun pour plusieurs logements (ANC groupé)

**Retour partiel sur la conformité SISPEA des ANC** par le biais des contrôles réalisés par les SPANC du SMGEAG et de la CCMG depuis 2021 :

**Taux de conformité des ANC diagnostiqués CCMG (chiffre provisoire) = 69%**

**Taux de conformité des ANC diagnostiqués SMGEAG (chiffre provisoire) = 61%**

Responsabilité des actions de réhabilitation : maîtres d'ouvrage privés (particuliers, bailleurs sociaux, associations syndicales libres de copropriétaires, entreprises...)





## Enjeux en ANC

### **Zones à usages sensibles au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015**

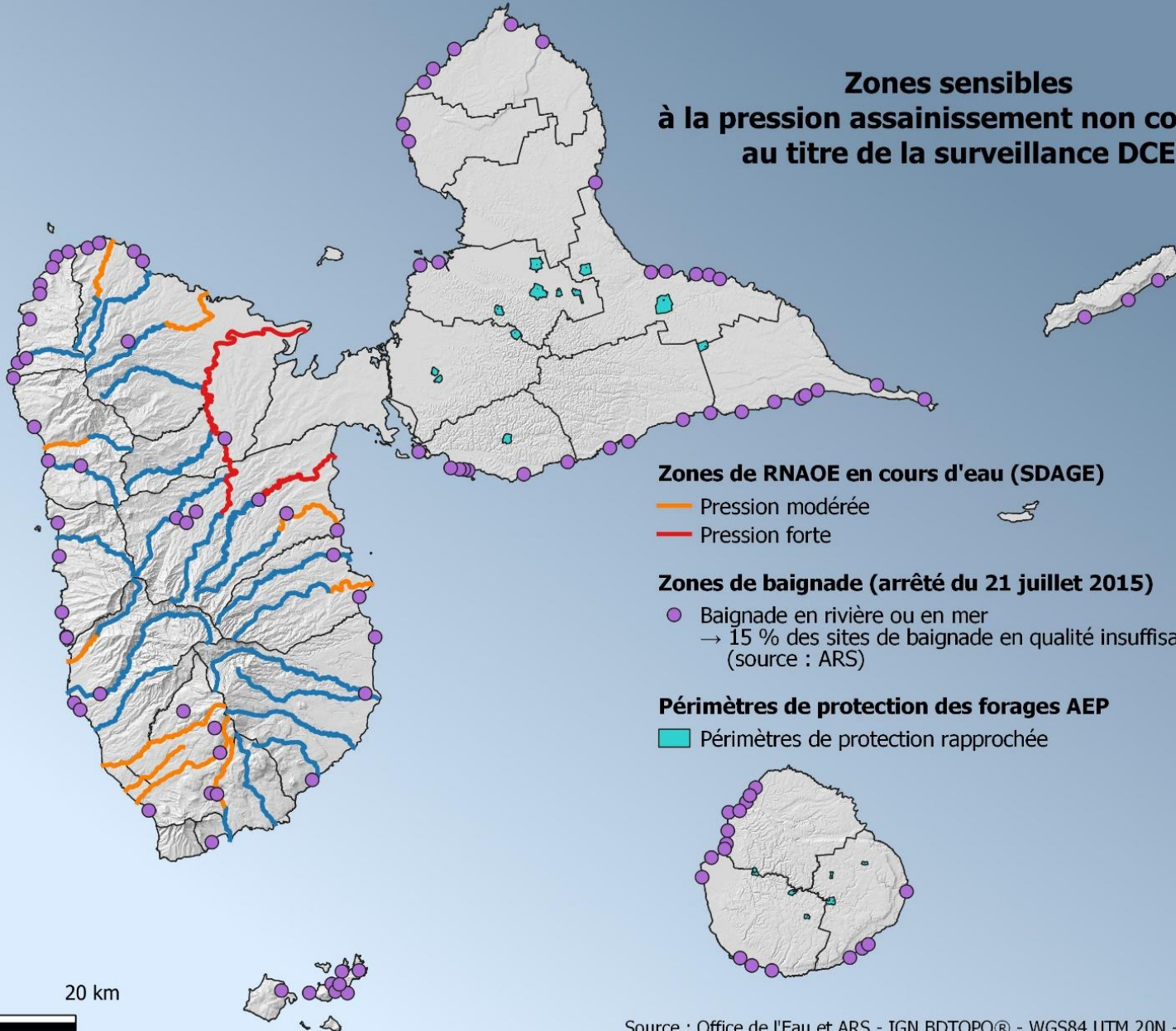
- Périmètres de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine
- Zone de baignade, de nautisme
- Zone située à moins de 35 m d'un puits privé destiné à l'alimentation humaine

### **Zones à enjeux au titre du SDAGE 2022-2027**

- Masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE)



## Zones sensibles à la pression assainissement non collectif au titre de la surveillance DCE



### Zones de RNAOE en cours d'eau (SDAGE)

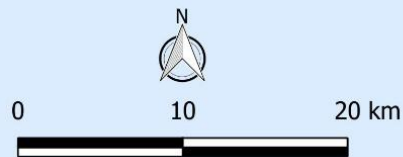
- Pression modérée
- Pression forte

### Zones de baignade (arrêté du 21 juillet 2015)

- Baignade en rivière ou en mer  
→ 15 % des sites de baignade en qualité insuffisante en 2022  
(source : ARS)

### Périmètres de protection des forages AEP

- Périmètres de protection rapprochée



Source : Office de l'Eau et ARS - IGN BDTOPO® - WGS84 UTM 20N - Octobre 2023



## 4 - Les actions de l'Office de l'Eau Guadeloupe

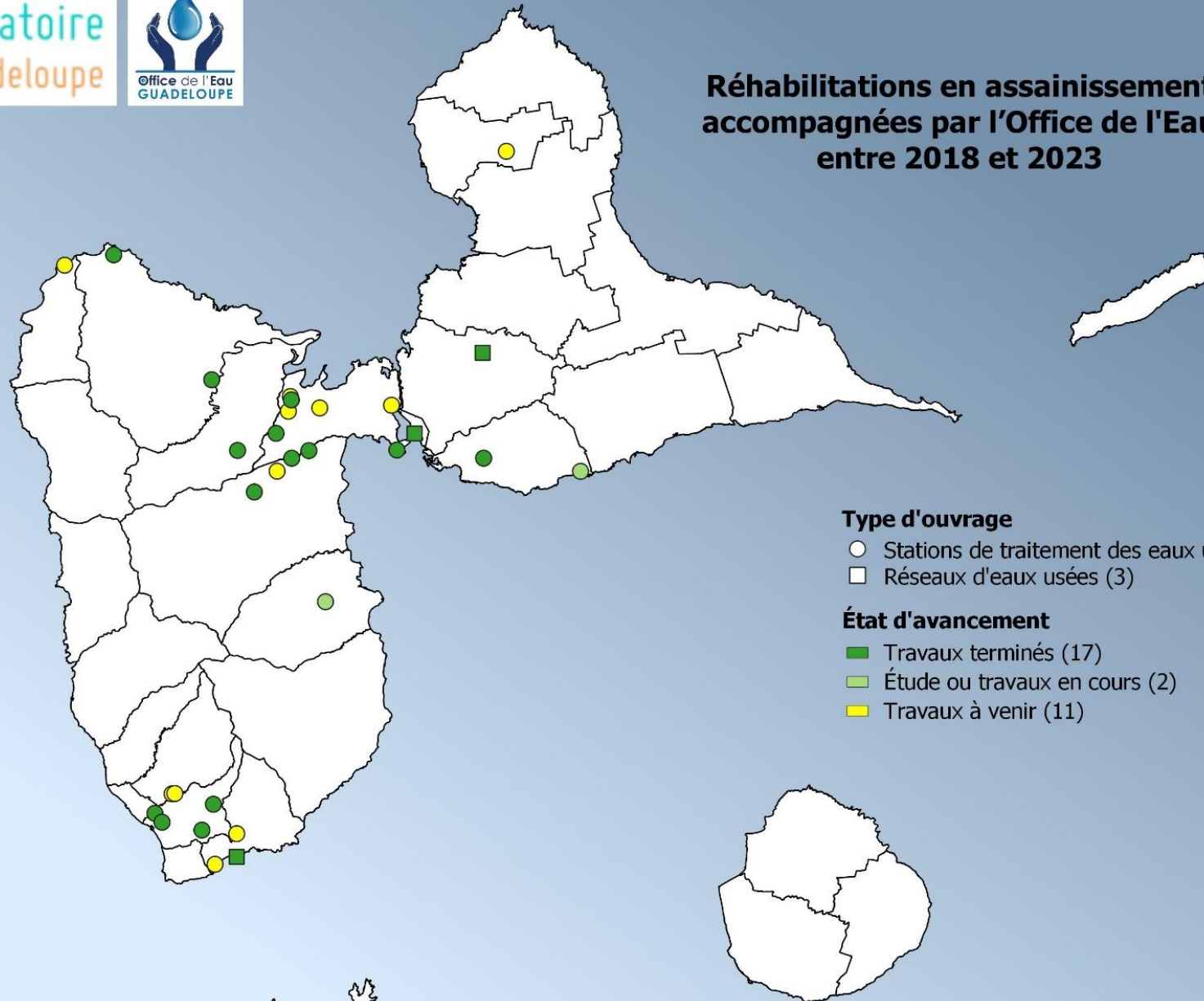
L'Office de l'Eau travaille principalement à la préservation du bon état écologique des masses d'eau en accompagnant la réhabilitation de stations d'épuration de toutes tailles ou de réseaux d'eaux usées défectueux par le biais de 2 leviers financiers :

- ❑ L'appui financier au titre de son **Programme Pluriannuel d'Interventions** (PPI)
- ❑ Les **appels à projets**, avec des taux d'aide plus favorables que ceux du PPI

et ce, en cohérence avec l'orientation du SDAGE **O4 : Améliorer l'assainissement et réduire l'impact des rejets.**



## Réhabilitations en assainissement accompagnées par l'Office de l'Eau entre 2018 et 2023

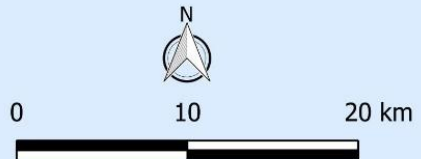


### Type d'ouvrage

- Stations de traitement des eaux usées (27)
- Réseaux d'eaux usées (3)

### État d'avancement

- Travaux terminés (17)
- Étude ou travaux en cours (2)
- Travaux à venir (11)



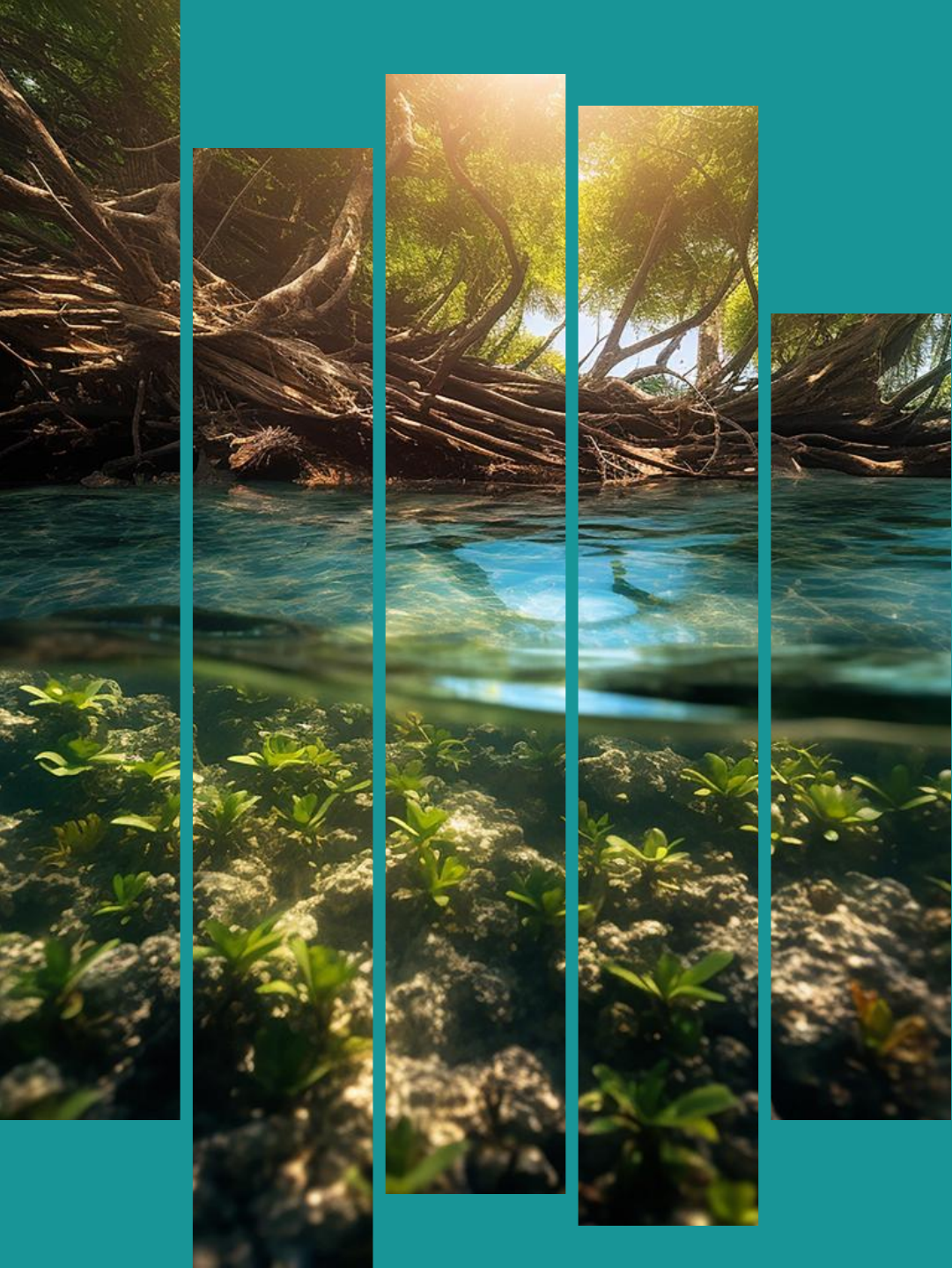
## Bilan écologique

Total du nombre d'EH ne partant plus dans le milieu aquatique sans traitement suite aux travaux terminés	<b>5500 EH</b>
Total du nombre d'EH ne partant plus dans le milieu aquatique sans traitement sur travaux à venir	<b>5400 EH</b>

Soit au final l'équivalent de la réhabilitation d'une station d'épuration de la capacité de celle de Petit Bourg

## Bilan financier

Montant des subventions accordées par l'Office de l'Eau au titre de son <b>PPI</b> depuis 2018	<b>1,63 M€</b>
Montant des subventions accordées par l'Office de l'Eau au titre des <b>appels à projets</b> depuis 2018	<b>2,5 M€</b>



# Conclusion

- Toujours des freins à la réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées : crise du Covid en 2020, augmentation des prix des équipements électromécaniques suite au conflit en Ukraine en 2022, temps décisionnel parfois long chez les opérateurs de type SEM ou syndic de par leur fonctionnement interne,
- Des avancées depuis 2018 sur les réhabilitations des ANC groupés avec des porteurs de projets privés plus nombreux à solliciter l'Office de l'Eau,
- Un planning serré imposé par le SDAGE 2022-2027 avec le contrôle des ANC individuels par les SPANC avant 2025 laissant espérer de nombreux chantiers de réhabilitation dans les années à venir. Une aide de l'Office est également dédiée à ces réhabilitations dans les zones à enjeux.





*Séminaire*  
**LES EAUX CÔTIÈRES**

**Merci de votre attention**  
**Office de l'Eau Guadeloupe**  
**Circonvallation – Rue Alexandre Buffon**  
**97100 BASSE-TERRE**  
**Tél : 0590 80 99 78**  
**Mail : [contact@oe971.fr](mailto:contact@oe971.fr)**

